Communauté d'agglomération Nîmes Métropôle

Commune de Marguerittes

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision n°1

Règlement graphique : Plan de zonage de l'agglomération

Echelle : 1/2500ème



Approbation du PLU : DCM du 06 mars 2014
Arrêt du projet de révision du PLU : DCM du 17 décembre 2025
Approbation de la révision du PLU : DCM du 4 novembre 2026

Mairie de MARGUERITTES
Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél : 04 66 75 59 60

Chargé d'étude :

ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04 66 64 01 74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral, source :
DGFIP © 2024 IGN - Lambert 93
Droit de l'Etat réservés ©

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

GEOSOFT
Une société AMU Groupe
Tél : 04 42 61 72 20
E-mail :
contact@geo-soft.fr

Réf : mar156plu23r1_dfp
05/10/2026

ADELE SFI et GEOSOFT déclinent toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LEGENDE

Nord

- Limite de zone et de secteur.
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer.
- Emplacement Réservé.
- Marges de recul des constructions par rapport à l'axe de la route.
- Périmètre faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P)
- Quartier dans lequel doit être préservé la diversité commerciale.
- Périmètre de Protection Rapproché du Champ captant de Peyrouse (voir tous les périmètres sur le plan n°4.2.6)
- Risque érosion des berges - zone non aedificandi de 10 m de part et d'autres des cours d'eau (Tracé indicatif, se référer au règlement écrit)
- Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF).
- Périmètre de protection autour de la station d'épuration des eaux usées.
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Eléments remarquables du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- Elément remarquable du patrimoine bâti.
(cf. liste en annexe du règlement écrit)

Zones inondables

- Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune . Se référer au Plan de Préventions des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 04/04/2014
(reportée de manière indicative sur les plans de zonage, voir détails en annexe 5.1.3)
- Enveloppe des zones de débordement et de ruissellement pluvial indifférencié
(issues de la méthode Exteco) : voir plan de zonage 4.2.5

0 100 200 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Chemin le long du Canabou	Commune	1 236
2	Elargissement de la rue du Canabou	Commune	112
3	Aménagement d'un parc urbain - Peyrouse	Commune	14 560
4	Extension du terrain station de pompage	Nîmes Métropole	792
5	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	20 839
6	Création d'une liaison douce entre le centre du village et les équipements ainsi que création de stationnements	Commune	1 640
7	Elargissement de voie - Chemin de Rodilhan	Commune	507
8	Extension de la station d'épuration	Nîmes Métropole	11 129
9	Aménagement d'un nouveau cimetière	Commune	16 926